

Collectionneurs

FLIPPERS-JUKE-BOX-MACHINES à SOUS-
PUBLICITES-ART FORAIN

**FLIPPERS-JUKE-BOX-MACHINES à SOUS-
PUBLICITES-ART FORAIN**

**5 ème rencontre du Nord-Est France
Samedi 14 et dimanche 15 octobre 2006**

**SALLE DES FETES QUARTIER VALMY(1000m²)
51800 SAINTE MENEHOULD France**

ouverture au public samedi 10h à 22h dimanche de 9h à 16h00

Profitez de cette occasion pour amener
tous les jeux que vous désirez vendre,
échanger ou exposer
Réservez votre emplacement maintenant

Participation :
Stand de 10 m² 9€
Repas du samedi soir* 18€
Repas du dimanche midi au bar
* repas en commun dans la salle d'exposition

Réservation du coucher du samedi soir liste sur demande 06.80.71.81.56 (de 47 à 54 €)
Réservez d'avance places limitées



**5^{ème} rencontre de collectionneurs 15 et 16 octobre 2006
SAINTE MENEHOULD**

Nom :

Prénom :

tél. :

Adresse :

Particulier n°carte d'identité :

Professionnel n° RC :

délivrée à

Réserve stand : 10M² 9€ X = €

Repas du samedi soir 18€ X = €

EXPOSE : ☐ FLIPPERS ☐ JUKEBOX ☐ MACHINE A SOUS ☐ PUBLICITE ☐ ARTS FORAIN ☐ AUTRES
! si appareil en essai libre pour le public (sous votre surveillance) 2 tickets boissons offertes

COUPON ET CHEQUE A RENVoyer :à l'ordre de tiltargonne avant le 05 octobre 2006

TILT ARGONNE 1 RTE DE LA NEUVILLE 51800 MAFFRECOURT 06.80.71.81.56

Aucune réservation ne sera prise en compte sans règlement. (chèque encaissé après la manifestation)

Les badges vous seront envoyés par la poste (nominatif)

La signature engage l'acceptation du règlement intérieur joint.

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

ART. 1 : L'organisateur est assuré pour sa responsabilité civile, toutefois cette assurance ne couvre pas les objets et matériel appartenant aux exposants en cas de bris, de vol, etc.... les objets exposés demeurant sous l'entière responsabilité de l'exposant, y compris les mesures de sécurité, et renonce à tous recours contre les organisateurs.

ART. 2 : Les exposants devront s'acquitter des droits d'inscription à la réservation. Les chèques ne seront encaissés qu'après la manifestation.

ART. 3 : Les réservations se feront dans l'ordre d'arrivée des coupons et dans le limite des disponibilités.

ART. 4 : Au cas où un exposant ne serait pas présent à 10h30 et n'aurait pas prévenu de son retard, les organisateurs se réservent le droit de disposer de son emplacement.

ART. 5 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui pourrait troubler ou troublerait l'ordre ou la moralité de la manifestation.

ART. 6 : Il est interdit de louer ou de sous louer tout ou partie de son emplacement.

ART. 7 : Les exposants doivent afficher les prix en euros et respecter les normes de sécurité.

ART. 8 : Le présent règlement pourra être modifié à la demande des autorités en fonction de la législation.

ART. 9 : Les exposants seront tenus pour responsables des dommages éventuels qu'ils pourraient causer aux installations.

ART. 10 : Le port du badge est obligatoire pendant toute la durée de l'exposition.
(2 badges par stand)

ART. 11 : Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement.

ART. 12 : Les stands devront rester achalandées jusqu'au dimanche 16h00.

ART. 13 : Interdiction de fumer dans la salle d'exposition